Assemblée générale de la Croix-Rouge suisse à St-Gall

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **28 (1920)**

Heft 8

PDF erstellt am: **03.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

N° 8 — XXVIIIe année. 1er août 1920.

LA CROIX-ROUGE SUISSE

Revue mensuelle des Samaritains suisses,
Soins des malades et hygiène populaire.

Sommaire

	Page
Assemblée générale de la Croix-Rouge suisse à St-Gall	85
Quelques réflexions sur la revision des statuts de la Croix-Rouge suisse	88
Collecte nationale de la Croix-Rouge	90
Journée cantonale des samaritains neuchâtelois à Neuchâtel	90
Aux samaritains romands	92
Autorisation officielle de pratiquer comme garde-malade	94
Aux sections de l'Alliance suisse des samaritains	95
Nouvelles de l'activité des sociétés : Genève, gardes-malades	96

Assemblée générale de la Croix-Rouge suisse à St-Gall

Bien que St-Gall soit quelque peu excentrique et que les moyens de communication actuels soient loin d'être parfaits, un très grand nombre de délégués affluaient dans le chef-lieu oriental dès le samedi 26 juin.

Vers la fin de l'après-midi on pouvait rencontrer dans les rues, les promenades publiques, dans la maison de la Croix-Rouge où la société possède un abondant matériel admirablement classé, au Rosenberg, ou à la cathédrale, des groupes de visiteurs décorés du ruban rouge et blanc qui les fait reconnaître comme membres de la Croix-Rouge.

Le Comité d'organisation qui avait tout prévu, avait inscrit au programme une soirée familière où les productions musicales, artistiques et théâtrales se sont succédées jusque fort tard dans la nuit.

Dès huit heures et demi du matin, les délégués se retrouvent dans la salle du Grand Conseil. La liste de présence signale des représentants de 28 sections de la Croix-Rouge, de 40 sociétés de samaritains et 4 membres corporatifs, au total 123 délégués dont une vingtaine de la Suisse romande.

Avec sa courtoisie habituelle, le colonel Bohny préside et salue les participants d'une façon particulièrement cordiale ; puis l'on passe à l'ordre du jour.

La gestion et les comptes de 1919 sont approuvés avec 143,298 fr. 29 aux recettes, et 129,094 fr. 66 aux dépenses ; il se présente ainsi un boni de 14,203 fr. 63.

Le budget de la société pour 1921 est voté après quelques modifications de détail. Ce budget se présente comme suit :

Recettes :	Fr.
Contributions statutaires des sections	12,000
Cotisations et dons de membres passifs ou isolés	16,000
Intérêts des capitaux	16,500
A reporter	44,500

Report	44,500
Subventions de la Confédération, pour la Croix-Rouge, pour la formation de personnel infirmier et pour le Secrétariat, au total	82,500
Produit de la vente de matériel aux sections et abonnements aux journaux, devisé à . . .	48,500
au total	175,500

Tel qu'il est voté par l'assemblée, le budget présente donc un déficit de plus de 30,000 fr.

La question urgente de procurer de nouvelles ressources à la Croix-Rouge suisse, de la doter d'un capital sérieux, amène le président à parler de la collecte nationale prévue pour cet automne. Il ne s'agit pas, cette fois-ci, de réunir de l'argent

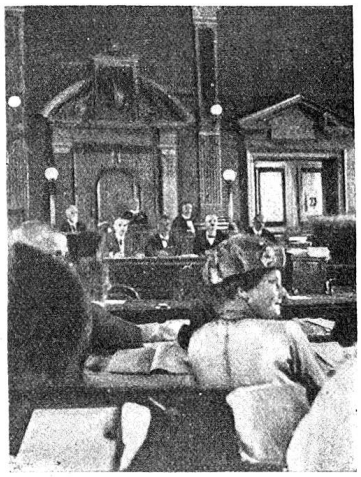

Le bureau de l'assemblée pendant les délibérations à la salle du Grand Conseil.

Dépenses :	Fr.
Direction et Secrétariat général	60,000
En faveur des samaritains et des cours divers subventionnés par la Croix-Rouge	42,000
Subventions aux sociétés auxiliaires (Alliance des samaritains, Société militaire sanitaire, Société d'utilité publique des femmes suisses, Alliance suisse des gardes-malades	3,000
Frais d'impression des trois journaux édités par la société . .	39,000
Colonnes de transports	12,000
École de gardes-malades de la Croix-Rouge suisse à Berne .	15,000
Sept écoles d'infirmières . . .	35,500
au total	206,500

pour un but précis, ni pour une œuvre spéciale à entreprendre, mais d'augmenter le capital de la société et de lui procurer de nouveaux adhérents. Le colonel Bohny engage toutes les sections à collaborer avec zèle à ce recrutement de membres, et à la collecte dont le produit se répartira entre le Comité international de Genève et la société suisse de la Croix-Rouge.

Dans tout ce travail de propagande, nous n'aurons pas seulement l'appui moral du Comité international, mais nous pouvons compter sur le concours effectif de ses membres qui, soit par la presse, soit par des conférences prévues dans nos grands centres, éclaireront notre population sur les divers buts de la Croix-Rouge, préparant ainsi la collecte, et engageant jeu-

nes et vieux à offrir leur collaboration et leur obole à la grande œuvre humanitaire*).

En termes élevés, tantôt en allemand tantôt en français, M. le professeur Bernard Bouvier, membre du Comité international, appuie de ses vœux les propositions du président.

Les sections de Bâle et de Glaris sont nommées vérificateurs des comptes pour 1920, puis les délégués acceptent avec reconnaissance l'invitation de se rendre à Glaris pour l'assemblée de 1921.

Le colonel Bohny parle encore du premier congrès de la Ligue des Croix-Rouges (déjà signalé à nos lecteurs), de l'activité de la Ligue et de ses divers départements. Il démontre que les bureaux de la Ligue constituent un organe de liaison entre les Croix-Rouges des différents pays, avec services d'informations, de statistique, d'hygiène, de sauvegarde de l'enfance, du nursing, laboratoires, etc.

Le secrétaire général de la Ligue, M. Rappard, présent, déclare qu'il est prêt à

Discours patriotique devant le monument commémoratif de Vœgelinseck (15 mai 1403).

La parole est ensuite au secrétaire général, M. le Dr Ischer, qui parle des infirmières, de leur situation dans notre pays, de l'opportunité qu'il y aurait à instituer un diplôme officiel permettant ainsi d'éliminer de la profession d'infirmière les éléments de moindre valeur.

Le Dr Krafft remercie l'orateur, et, fort d'une expérience de trente années comme directeur de l'école d'infirmières de la Source, estime qu'il est urgent de généraliser la mesure prise par la Croix-Rouge, et de ne délivrer les diplômes qu'après trois ans d'études.

répondre à toutes les demandes qui pourraient lui être adressées.

Au sujet de la revision des statuts, réclamée depuis longtemps, le président annonce que la Direction a nommé une commission de cinq membres chargée d'élaborer de nouveaux statuts; cette commission se compose de MM. Bohny, président, Dr Ischer, secrétaire de la Croix-Rouge suisse, colonel Kohler (Lausanne), Rauber, président de l'Alliance suisse des samaritains, et Hefti-Glaris.

En fin de séance, M. le Dr Guyot, président de la section genevoise, présente, au nom de cette section, la motion suivante qui est adoptée sans opposition: « En at-

*) Une réunion préparatoire en vue de la collecte aura lieu à Berne le 12 septembre. Les présidents de toutes les sections y seront convoqués. *(Réd.)*

tendant l'adoption des nouveaux statuts, la Direction reçoit les pouvoirs nécessaires pour faciliter matériellement au président de la Croix-Rouge suisse un travail plus suivi et plus effectif dans l'exercice de ses fonctions. »

Pendant la séance, des membres de la Colonne auxiliaire de St-Gall remettent aux participants le rapport qui vient de sortir de presse, *La Croix-Rouge suisse pendant la mobilisation 1914-1919*, ainsi qu'une plaquette publiée par la Croix-Rouge saint-galloise à l'occasion de son anniversaire de 25 ans d'existence, et due à la plume de son dévoué président le Dr Sutter.

Il est midi. Les délégués se rendent à la Tonhalle pour le banquet fort bien servi sur des tables couvertes de roses, pendant qu'un excellent orchestre répand des flots d'harmonie.

Le Dr Sutter salue les assistants avec la cordialité qu'on lui connaît et les prie de garder un bon souvenir de leur trop court séjour dans les murs de sa ville; le landamman Mechler, conseiller d'État, lève son verre à l'idéal de la Croix-Rouge, et trouve d'aimables paroles à l'adresse des romands; le colonel Bohny porte un toast vibrant à notre patrie si miraculeusement protégée pendant la guerre mondiale; le Dr de Marval remercie St-Gall pour sa chaude et gracieuse réception, et l'orchestre attaque l'hymne national chanté debout par l'assistance.

Puis, en quelques voitures de tramway spéciales, les délégués se rendent au Voegelinseck, dans le verdoyant canton d'Appenzell, d'où l'on domine Trogen aux landsgemeinde célèbres, les collines saint-galloises, le lac de Constance, et d'où la vue s'étend des derniers contreforts de la Forêt Noire à la plaine Bavaroise, aux Alpes du Vorarlberg, et jusqu'au Titlis majestueux. Après une collation accompagnée de jodlers appenzellois, c'est le retour en ville. Une dernière poignée de main, un dernier « au revoir », et chacun reprend le train pour rentrer chez soi, non sans garder un souvenir reconnaissant à ceux qui nous ont fait passer des heures si agréables dans la Suisse orientale.

Quelques réflexions sur la revision des statuts de la Croix-Rouge suisse

Demandée en novembre 1919 par une motion du Dr Schenker (Aarau), membre de la Direction, réclamée depuis longtemps par ceux qui ont pu se rendre compte de l'insuffisance des statuts adoptés un peu à la hâte à la veille de la guerre (12 juillet 1914), la revision des statuts a été décidée en principe par l'assemblée des délégués de St-Gall.

Le président a annoncé en effet la constitution d'une commission qui aura à s'occuper de cette importante question, et qui rapportera sans doute à Glaris en 1921.

L'orientation nouvelle de toutes les Croix-Rouges vers des œuvres de paix nécessite, en effet, une réorganisation de la Croix-Rouge suisse, afin de mettre ses statuts en harmonie avec les aspirations, les buts nouveaux et plus particulièrement pacifiques que les Croix-Rouges se donnent pour tâche.

Notre société nationale manque de fonds; il s'agit de lui en procurer. Si la collecte prévue pour cet automne doit lui faciliter la constitution d'un capital que nous espérons beaucoup plus considérable que